



# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF SLALOMS

*Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU BOCAGE, organise le 19 juin 2022 avec le concours d'Agon-Coutainville Sports Mécaniques et le Saint-Lô Auto Club, sous le patronage de la Ligue régionale du Sport Automobile de Normandie, un slalom dénommé : **8<sup>ème</sup> Slalom de Gréville Hague**.

Cette compétition compte pour :

- La coupe de France des slaloms 2022
- Le championnat de la Ligue Régionale du sport automobile de Normandie
- Le challenge de l'ASA du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue de Normandie sous le numéro **23** en date du **02 mars 2022**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **184** en date du **02 mars 2022**

## **Organisateur technique**

**Nom : Agon-Coutainville Sports Mécaniques et le Saint-Lô Auto Club**

**Adresse : 25 route de La Chapelle 50210 OUVILLE**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	Mr LE GALL Jacques	Licence.. n°9383	Asa 1318
Commissaires Sportifs :	Mme LEVALLOIS Laëtitia	Licence.. n°245180	Asa 1314
	Mme LE MASLE Danielle	Licence.. n° 1087	Asa 1314
Directeur de Course :	Mr LEREDDE Philippe	Licence.. n° 8465	Asa 1314
Directeur de Course Adjoint ou Adjoint à la DC :	Mr GROUD Francis	Licence n°8035	Asa 1318
Commissaire Technique (B au minimum) :	Mr QUERU William	Licence ..n°14922	Asa 1314
	Mr GUILLEUX Patrick	Licence ..n°55340	Asa 1314
Chargés des relations avec les concurrents :	Mr LETELLIER Rémy	Licence.. n°17209	Asa 1305
Chronométrateur :	Mr HAREL Hervé	Licence.. n°230034	Asa 1314

### **1.2P. HORAIRES**

Clôture des engagements le mardi 14 juin 2022 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 16 juin 2022

Vérifications administratives le samedi 18 juin 2022 de 16 heures à 19 heures 30.

Le dimanche 19 juin 2022 de 7 heures 30 à 9 heures 15.

Lieu : PC hall d'accueil du karting.

Vérifications techniques le samedi 18 juin 2022 de 16 heures à 19 heures 30.

Le dimanche 19 juin 2022 de 7 heures 30 à 9 heures 30.

Lieu : Parc pilote

1<sup>o</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportif le dimanche 19 juin 2022 à 8h.

Lieu : PC hall d'accueil du karting.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés à 9 heures 35.

Essais non chronométrés le dimanche 19 juin 2022 de 8 heures 15 à 9 heures 35.

Essais chronométrés le dimanche 19 juin 2022 de 9 heures 40 à 10 heures 55.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10 heures 55.

#### **Course :**

- 1<sup>ère</sup> manche le dimanche 19 juin 2022 à partir de 11 heures 00.
- 2<sup>ème</sup> manche le dimanche 19 juin 2022 à partir de 13 heures 30.
- 3<sup>ème</sup> manche le dimanche 19 juin 2022 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> manche.
- 4<sup>ème</sup> manche le dimanche 19 juin 2022 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> manche.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le dimanche 19 juin 2022, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : PC hall d'accueil du karting.

Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Route de liaison de l'arrivée à l'entrée du parc pilote.

Remise des prix le dimanche 19 juin 2022 à 19 heures 30, lieu PC hall d'accueil du karting.

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Voir Article 1.2p.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Du vieux Chêne.

Adresse : Le bourg 50260 Négreville.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français). Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit à 9 heures 30.

#### **1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

*Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.*

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES**

#### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mr Michel TOUPET 25 Route de La Chapelle 50210 OUVILLE**

**toupetmi@wanadoo.fr**

**Tel : 06 61 59 70 98**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 14 juin 2022 à minuit. Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à 95 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Les concurrents s'engageant avant le 3 juin 2022 avec frais de participation obligatoirement joints, bénéficieront d'une réduction de 5 €. Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 100. Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

### 4.2P. ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard des Slaloms.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.

- Publicité obligatoire (non rachetable) : Néant
- Publicité optionnelle : Néant

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

### 6.1P. PARCOURS

Le 8<sup>ème</sup> Slalom de Gréville Hague a le parcours suivant (voir plan) piste de karting de Gréville Hague.

*Le plan du parcours doit être obligatoirement inclus dans ce présent règlement.*

La course se déroulera en 4 manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : sortie de piste du karting.

Arrivée : sur la piste de karting.

Longueur du parcours 1200 mètres.

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés sur le parking du karting pour tous les groupes.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 17 heures, le samedi 22 juin 2019.

Les remorques devront être garées au stand de chaque pilote.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les essais et la course au parc départ : Hall d'accueil du karting.
- pendant les vérifications au parc des vérifications : Hall d'accueil du karting.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : Hall d'accueil du karting.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanence (s) sera(ont) organisée(s).

Lieu : Hall d'accueil, du karting de 7 heures 30 à 20 heures.

Téléphone permanence n° 06 61 59 70 98

Centre de secours le plus proche ; Centre de secours de Beaumont Hague.  
Lieu : Beaumont Hague Téléphone n° 18.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

### 7.3P. COURSE

**ROUTE DE COURSE : la route de course est matérialisée soit par des bordures, soit par des bande de Peinture. A tout moment , les voitures doivent conserver les quatre roues entièrement sur la partie de la piste / route entre les bordures ou les bandes de peinture ,**  
**L'usage des bas-côtés même carrossables est strictement interdit, hors cas de force majeur**

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entre dans le parc.

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

## ARTICLE 8P. PENALITES

Pénalités appliquées par la Direction de Course :

Quille renversée ou déplacée .....	Pénalité de 2 secondes par quille
Chicane manquée <b>ou erreur de tracé</b> .....	<b>Non prise en compte</b> de la manche
Quille STOP renversée, déplacée ou dépassée .....	10 secondes de pénalité
<b>Non –respect de la route de course</b>	<b>Non prise en compte de la manche</b>
Ordre de passage non respecté dans la manche .....	5 secondes de pénalité
Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée .....	Disqualification par le collègue

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement général sera établi **au cumul des 2 meilleures manches** .Les classements provisoires seront affichés 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires .Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. TROPHEES

Néant

### 10.2P. PRIX

Néant

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe ou un lot de la façon suivante :

- Aux 3 premiers au scratch
- Aux 3 premiers de chaque groupe et classe
- Aux commissaires de piste

**NB : Les prix ne sont pas cumulables.**

**10.4P. PODIUM (FACULTATIF)**

Voir Article 1.2p.

**10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES**

Voir Article 1.2p.